

Recyclage agricole des déchets

## Le stockage sur parcelles

### Edito

*La profession agricole considère que le stockage des déchets que sont les boues et autres effluents urbains ou industriels est du ressort de leur producteur et ne doit pas être délégué à l'agriculteur.*

*C'est pourquoi la MRAD s'est toujours positionnée pour que les ouvrages se dotent de capacités de stockage suffisantes pour ne pas avoir recours au stockage sur parcelles.*

*En pratique, étant donné l'éloignement des parcelles d'épandage du lieu de production des déchets, le stockage temporaire de boues au champ est souvent inévitable (quelques jours) .*

*En 2020 et en 2021, afin de répondre aux exigences de la crise sanitaire et de pouvoir séparer les lots de boues hygiénisés de ceux dont l'analyse était en cours, nombre de stations urbaines se sont vues contraintes de largement anticiper ces déstockages. Très peu de hangars de stockage sont en effet conçus de façon à pouvoir répondre à cette nouvelle contrainte.*

*Le n°5 de BOUSSOLE va donc revenir sur les raisons qui poussent actuellement les producteurs de déchets à vouloir déstocker plus précocement, et sur les bonnes pratiques à mettre en place.*



## LE STOCKAGE TEMPORAIRE COURTE DUREE

Peu d'ouvrages ont la possibilité d'avoir un plan d'épandage dont le parcellaire se situe à proximité immédiate. Afin d'optimiser les chantiers, et de limiter leur durée, les matières sont donc souvent évacuées par des bennes agricoles, des camions, voire des semi-remorques sur les parcelles réceptrices avant d'être épandues.

Ce type de stockage temporaire, réalisé sur une parcelle déjà récoltée, n'excède généralement pas une semaine et est toléré sans qu'une demande ne soit à formuler (sauf indication contraire dans l'arrêté autorisant les épandages)

## LE STOCKAGE TEMPORAIRE DE MOYENNE DUREE

Les fenêtres d'intervention pour épandre sont parfois réduites pour différentes raisons

- Des agriculteurs qui favorisent pour des questions agronomiques les épandages avant colza, culture semée dans un laps de temps relativement court après la récolte du précédent.
- Une moisson et une récolte de la paille qui peuvent être tardives.
- Des conditions météorologiques qui interdisent l'accès aux chemins et aux parcelles

Afin d'être prêts à épandre dès que les conditions le permettent en s'affranchissant des délais de transports, les prestataires d'épandages préfèrent donc parfois déposer les matières sur parcelles dès la récolte du précédent, soit jusqu'à 1 mois avant les chantiers.



Impossible de séparer les lots de boues sur ce hangar de stockage d'une station d'épuration urbaine :

## LE STOCKAGE TEMPORAIRE LONGUE DUREE

Certains sites ne sont pas équipés pour stocker l'intégralité de leur production de matières. C'est d'autant plus le cas depuis que l'arrêté COVID impose de réaliser des analyses hebdomadaires de coliformes sur les boues urbaines, et donc de compartimenter le hangar afin de séparer les lots de boues en attente des résultats d'analyses du reste de la production.

C'est pourquoi ces ouvrages se trouvent dans l'obligation matérielle de déstocker les boues plus tôt qu'auparavant et font la demande de pouvoir les stocker au champ, dès les mois de mai/juin, alors que les cultures sont encore en place.

Depuis 2020, la MRAD est donc plus encline à se montrer favorable à des déstockages précoces sur cultures —pour les boues urbaines— sous peine de pénaliser la filière.

## LES REGLES DE BONNES PRATIQUES

### Quels déchets peuvent être stockés sur parcelle?

Seuls les effluents solides et stabilisés peuvent être stockés sur parcelles. Leur innocuité doit avoir été établie avant de quitter le site de production (résultats analytiques connus) Pour les boues urbaines non stabilisées, possibilité de les stocker jusqu'à 48h.

### Où peut-on les entreposer?

Le stockage est réalisé sur les parcelles réceptrices de la campagne d'épandage. Les distances d'isolement sont au minimum les mêmes que celles prévues pour l'épandage, augmentées à 200 mètres vis à vis des tiers et à 5 mètres par rapport aux voies de communication.

### Quelles précautions prendre ?

Toutes les précautions sont prises pour éviter le ruissellement sur ou en dehors de la parcelle ou une percolation rapide vers les eaux superficielles ou souterraines. L'aptitude des parcelles au stockage doit avoir été évaluée. Les stockages de digestats issus d'ICPE doivent être couverts s'ils excèdent 24h.

### Quelle durée?

Le dépôt n'excède pas 3 mois.

### Quelle quantité?

Le volume stocké représentera uniquement la quantité nécessaire à la parcelle concernée.

### Qui est responsable du dépôt?

Le producteur d'un déchet en demeure responsable jusqu'à son élimination.

### Quelles démarches pour le producteur de boues?

Indiquer les zones de stockage de longue durée dans le programme prévisionnel d'épandage (carte).

Certains plans d'épandages font l'objet de prescriptions interdisant le déstockage temporaire sur parcelles. Dans ce cas, le producteur du déchet doit donc veiller à demander une dérogation préalablement aux déstockages.

### Quelles démarches pour l'agriculteur?

Sur la déclaration PAC, en cas de stockage sur parcelle encore en culture, il est nécessaire de déclarer la surface correspondant au stockage en Surface Non Exploitée (SNE). Pour les stockages sur zone enherbée, il faut veiller à ce que la zone en question ne soit pas déclarée en Surface d'Intérêt Ecologique (SIE).

Dépôt de boues urbaines avant épandage





Cap sur...

## La campagne d'épandage 2020

La crise sanitaire a fortement perturbé les épandages de boues urbaines et industrielles en 2020 avec l'interdiction d'épandre des effluents non hygiénisés. Les filières dites « alternatives » ont en revanche largement été sollicitées (compostage, transferts sur d'autres stations d'épuration...)

### Boues d'épuration urbaines

En 2020, les épandages de boues domestiques ont concerné près de 12500 tonnes de matières brutes dont 8500 tonnes solides et 4000 m<sup>3</sup> liquides.

Ces chiffres témoignent d'une forte baisse des tonnages de boues recyclés en agriculture (16180 tMB avaient été épandues en 2019). La crise sanitaire et l'arrêté du 30 avril 2020, qui a interdit les épandages de boues non hygiénisées, en sont la principale cause.

### Boues d'épuration industrielles

La quantité de matière brute épandue est égale à environ 10600 tonnes réparties sur 450 hectares. Ces chiffres sont relativement stables.

Les boues industrielles utilisées en agriculture sont des boues de papeterie et de laiterie.

### Les effluents agro-industriels

Ils influencent une surface agricole conséquente (près de 4000 ha / an) du fait des volumes concernés. Ces effluents sont beaucoup moins chargés en éléments fertilisants que des boues d'épuration.

### Présence terrain de la MRAD en 2020

- 7 visites d'ouvrages
- 9 analyses de produits
- 5 visites de chantiers

